

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-04-20-017

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation : 14 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
BELAIR Philippe	P		BERNARD Cathy	P	
RAVEROT Laurence	P		SARIKAYA Hakan	P	
GUILLEMOT Christian	P		PACCARD Maryse	P	
PIRAT Anne	A	P. BELAIR	DEVILLE Nadège	P	
BERTRAND René	P		MARQUES Sandra	P	
LOUPY Fabienne	P		SAMIER Aurore	A	G. BARRIQUAND
PAQUELET Jean Yves	P		RAMBEAU Anthony	P	
DESREUMAUX Virginie	P		PONCEBLANC Anaïs	P	
BARRIQUAND Gilbert	P		BARBOLAT Nicolas	P	
GENILLON Franck	A	E. FABIANO	BOUSSEBHA Djillali	P	
JARLES Serge	P		GALLAGA Isabelle	P	
HENRIQUES Ginette	A	L. RAVEROT	MILAN Julie	P	
BELDONT Corinne	P		PERRIN Xavier	P	
FABIANO Éric	P		COLIN Albane	P	
BRELOT Laurent	P				

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nicolas BARBOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs : 4

Quorum : 15

**Objet** : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration de la Maison de la Jeunesse et de la Culture

**Rapporteur** : Christian GUILLEMOT, deuxième adjoint

L'assemblée est informée que la Ville de Montluel est membre du Conseil d'Administration de la MJC.

A la suite du renouvellement général du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la collectivité au sein dudit Conseil d'administration de la MJC. A cet égard, il est précisé à l'assemblée délibérante que la Ville compte, en tant que membre de droit un élu désigné par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal est donc invité à procéder à sa nomination en application de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré avec 5 abstentions et 24 pour, décide :**

**- D'élire Serge JARLES pour représenter la commune au conseil d'administration de la MJC.**

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20260420-2026-04-20-017-DE  
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

Le Maire,

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20260420-2026-04-20-017-DE  
Date de réception préfecture : 27/04/2026

2026-04-20-017